

La classe de 3ème : le premier palier d'orientation

| | Ce que je dois faire | Procédures |
|--|--|---|
| Octobre Novembre Décembre | <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Faire le point</u> sur ses résultats scolaires, ses goûts et ses centres d'intérêt. ➤ <u>S'informer</u> sur les différents parcours possibles après la 3e (seconde générale et technologique ou voie professionnelle) et sur leurs débouchés. ➤ Rencontrer la Psychologue de l'Éducation Nationale (PsyEN) qui apporte son conseil en orientation. | |
| Janvier Février Mars | <p>Être actif...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Faire un stage</u> d'observation en entreprise. ➤ <u>Me déplacer aux journées portes ouvertes</u> des lycées généraux et technologiques, des lycées professionnels, des CFA, pour poser toutes mes questions aux intervenants. ➤ Aller au forum de Longvic. ➤ Lire la brochure Onisep sur l'après 3ème. | <p>Conseil de classe du 2ème trimestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande provisoire des familles : <ul style="list-style-type: none"> - 2nde générale et technologique - 2nde professionnelle ➤ Avis provisoire du conseil de classe |
| Avril Mai | <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Faire mon bilan scolaire</u> en discutant avec mes parents, mes professeurs, la PsyEN. ➤ <u>Remplir mon dossier d'orientation</u> remis par le collège en précisant les spécialités des établissements choisis. | <p>Demandes définitives des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2nde générale et technologique -2nde professionnelle -1ère année de CAP |
| Juin Juillet | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer la cheffe d'établissement si désaccord ➤ En dernier recours faire appel ➤ <u>M'inscrire au lycée</u> dès que je reçois mes résultats d'affectation via la site téléservices ➤ Sans solution, <u>contacter le collège et le CIO avant de partir en vacances.</u> | <p>Proposition définitive du conseil de classe</p> <p>Commission d'appel</p> <p>Commission d'affectation (Affelnet) et notification aux familles.</p> <p>Phases d'inscription et d'ajustement.</p> |

Pour continuer à m'informer, il y a :

- Les brochures onisep au CDI
- Le CIO Dijon 1, 10 rue Colonel Marchand, 21000 DIJON Tél : 03.80.30.56.52
- Le site internet : www.onisep.fr